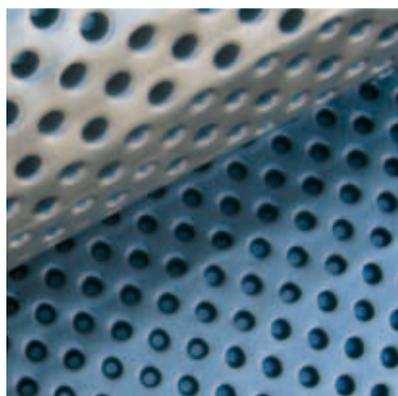
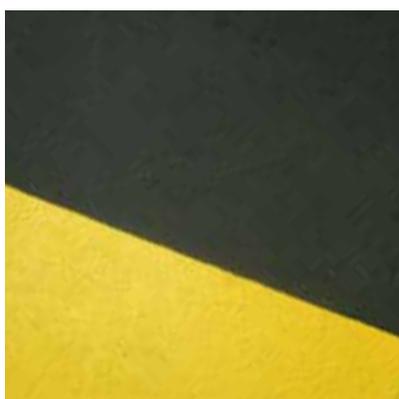


FONDATION DES PARKINGS

Rapport de gestion 2012

18 mars 2013







Sommaire

Préambule	3
Organes statutaires	4
Organisation	5
Faits marquants	6
Activités en chiffres	8
Section Travaux & Planification	10
Section Exploitation	16
Section Service du Stationnement	17
Autres activités	18
Section Administrative & Financière	19
Conclusion	46
Rapport de l'organe de révision	47





Préambule

En 2012, avec l'introduction progressive des zones bleues dans les communes périphériques de Lancy, Chêne-Bourg, Vernier, Plan-les-Ouates, Carouge et Onex, le service régie a été sollicité pour implémenter l'extension des zones macarons.

Après Lancy en 2011, le service du contrôle du stationnement s'est déployé pour fournir des prestations de contrôle dans les communes de Vernier (2012) ainsi que Carouge et Plan-les-Ouates (fin 2012-début 2013).

En 2012, le seul nouveau P+R a été celui de la Gravière à Meyrin. A noter les bons taux de remplissage des nouveaux P+R 2011 (CERN et Bernex) et le succès confirmé du P+R de Sous-Moulin après le doublement de capacité intervenu en 2010.

Durant l'année, de nombreux projets ont été avancés, pour la plupart des projets complexes, nécessitant la coordination avec une multitude de partenaires. Au-delà de la fonction P+R, la plupart des nouveaux projets englobent d'autres affectations, le maître mot devient la mutualisation des parkings. Le service travaux & planification travaille activement sur les projets des parkings des gares CEVA, ainsi que sur ceux des P+R de Frontenex et de Trèfle-Blanc.

Par ailleurs, le projet du parking habitant de Carré-Vert est maintenant terminé, il est soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Au niveau de l'exploitation, la Fondation des parkings a réalisé en 2012 de gros travaux de rénovation au parking de Lombard. En matière de sécurité, des contrôles des accès piétons et véhicules à de nombreux parkings publics ont été installés.

Enfin, conformément à la volonté du Conseil d'Etat, la Fondation des parkings a procédé au transfert du parking P26 à l'Aéroport International de Genève, situé dans la zone aéroportuaire.

L'année se termine avec un résultat net de CHF 28'020'215.- qui inclut le produit extraordinaire de la vente du parking P26 à l'AIG pour un montant de CHF 20'556'527.-.

En 2012, la Fondation des parkings a investi CHF 4'250'000.- dans les nouveaux projets et équipements. La dette globale de la Fondation des parkings est de CHF 63'200'000.- pour un taux d'endettement de 50%.

Organes statutaires

LE CONSEIL DE FONDATION

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat :

M. Frederik SJOLLEMA – Chef d'entreprise, Président

M. Jean-Marc Odier – Vice-président

Mme Michèle KÜNZLER – Conseillère d'Etat chargée du Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement (jusqu'au 30 septembre 2012)

M. Alexandre PRINA – Direction Générale de la Mobilité (jusqu'au 30 septembre 2012)

Mme Elisabeth CHATELAIN (depuis le 1^{er} octobre 2012)

Mme Anne-Marie GISLER (depuis le 1^{er} octobre 2012)

Mme Nathalie HARDYN (depuis le 1^{er} octobre 2012)

Mme Fabienne PERACINO (depuis le 9 décembre 2012)

Membres désignés par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représentant ce Conseil :

M. Christophe GAILLARD

M. Rémy PAGANI – Maire

Membre désigné par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci :

M. Marc NOBS (jusqu'au 30 septembre 2012)

Mme Carole-Anne KAST – Conseillère administrative à la commune d'Onex (depuis le 1^{er} octobre 2012)

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci :

M. Pierre MOIA – Parti Libéral

M. Daniel RINALDI – Les Verts

M. Olivier SAUTY – Mouvement Citoyen Genevois

M. Christian BUONOMO – Parti Démocrate Chrétien (jusqu'au 30 septembre 2012)

Mme Rosa Delia MAILLART – Parti Démocrate Chrétien (depuis le 1^{er} octobre 2012)

M. Philippe GERBEX – Parti Radical (jusqu'au 30 septembre 2012)

M. Claude MIFFON – Parti Radical (depuis le 1^{er} octobre 2012)

M. Alain ROUILLER – Parti Socialiste (jusqu'au 30 septembre 2012)

M. Thomas WENGER – Parti Socialiste (depuis le 1^{er} octobre 2012)

M. Michel STAMBACH – Union Démocratique du Centre (jusqu'au 30 septembre 2012)

M. Yves Nidegger – Union Démocratique du Centre (depuis le 1^{er} octobre 2012)

Le Conseil de Fondation s'est réuni à sept reprises en 2012.

LE BUREAU

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

M. Frederik SJOLLEMA – Président

M. Jean-Marc ODIER – Vice-président

M. Pierre MOIA – Secrétaire

M. Daniel RINALDI

M. Alain ROUILLER (jusqu'au 30 septembre 2012)

Mme Elisabeth Chatelain (depuis le 1^{er} octobre 2012)

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu onze séances en 2012.

LA COMMISSION FINANCES ET INFORMATIQUE

Cette Commission a été présidée par M. Jean-Marc Odier jusqu'au 30 septembre 2012. Depuis le 1^{er} octobre 2012, la présidence est assurée par M. Frederik Sjollema. Les membres se sont réunis à trois reprises en 2012.

L'ORGANE DE RÉVISION

Dans sa séance du 26 mars 2012, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat de contrôleurs aux comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA pour l'exercice 2012.

LA DIRECTION DE LA FONDATION DES PARKINGS

M. Jean-Yves GOUMAZ – Directeur Général

Mme Hanane ARNAUD – Directrice Administrative & Financière

M. Laurent DREME – Directeur Travaux & Planification

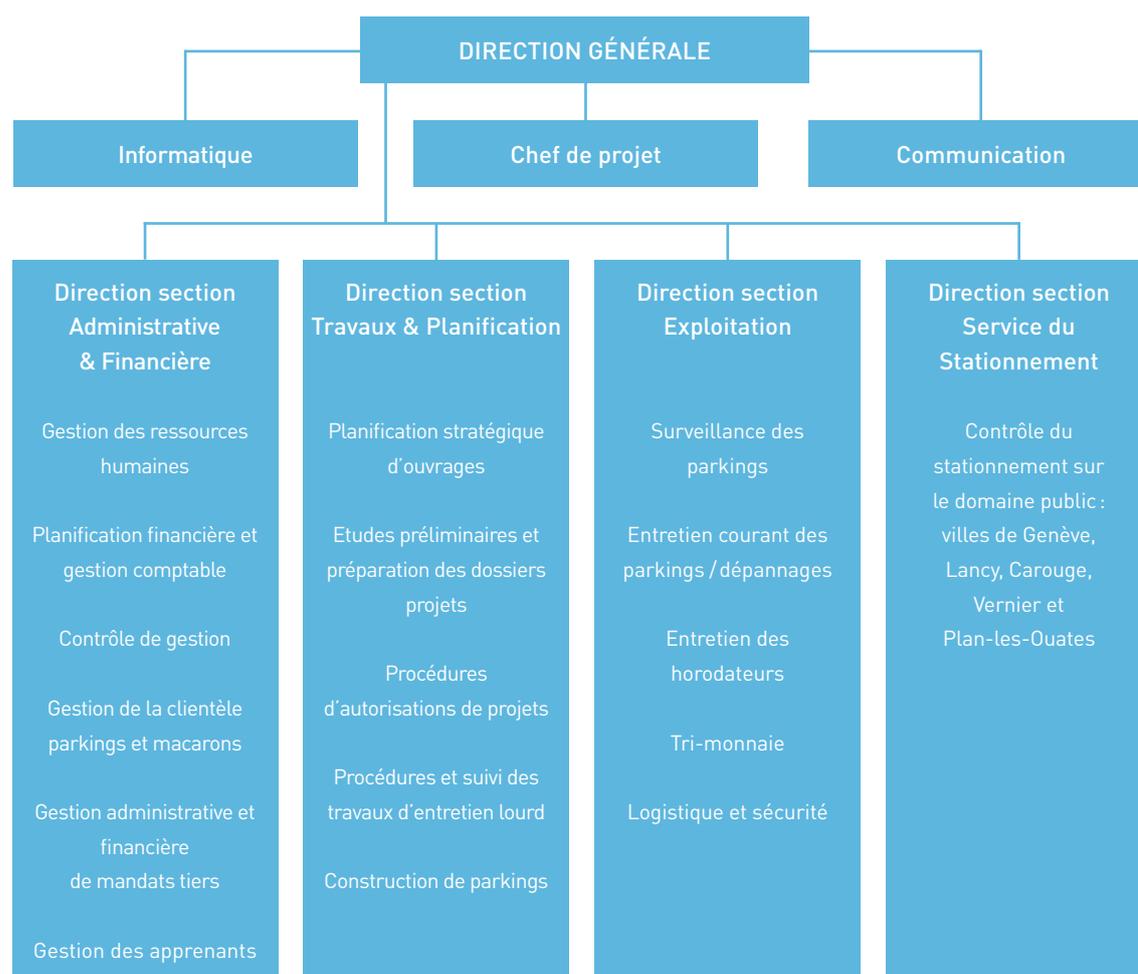
M. Gaëtan MASCALI – Directeur du Service du Stationnement

M. Damien ZUBER – Directeur d'Exploitation

Organisation

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2012 était de 157 personnes + 3 apprenants (2011 : 157 personnes), soit :

Direction	5 personnes	(5 en 2011)
Service Administratif & Financier	18 personnes	(18 en 2011)
Service Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2011)
Service Informatique	3 personnes	(3 en 2011)
Service Exploitation	38 personnes	(40 en 2011)
Service du Stationnement	89 personnes	(87 en 2011)
Projet	1 personne	(1 en 2011)



Faits marquants

EXTENSION DE LA ZONE MACARONS SUR LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES

Après Lancy en 2011, ce sont les communes de Vernier, Chêne-Bourg, Carouge et Plan-les-Ouates qui ont opté pour l'introduction de la zone bleue à fin 2012 - début 2013.

EXTENSION DU CONTRÔLE DU STATIONNEMENT DANS LES COMMUNES

A l'instar de Lancy, les communes de Vernier, Carouge et Plan-les-Ouates ont également fait appel à la Fondation des parkings pour les prestations de contrôle du stationnement. La Fondation des parkings a également obtenu les mandats pour la gestion des horodateurs sur les communes de Carouge et Plan-les-Ouates.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE SAISIE DES AMENDES D'ORDRE

Après une année de fonctionnement satisfaisant, les nouveaux équipements de saisie des amendes d'ordre seront également utilisés pour le contrôle du stationnement dans les communes.

P+R MEYRIN-GRAVIÈRE

Mise en service du P+R Meyrin-Gravière (45 places) à l'extrémité de la ligne de tram TCMC.

PARKING «DEUX-ROUES MOTORISÉS» À SAINT-ANTOINE

Mise à disposition d'un parking payant de 56 places pour les deux-roues motorisés.

P+R JOURNALIER

L'expérience provisoire de l'abonnement P+R journalier sur le parking P+R de Bernex a donné entière satisfaction. Il a donc été décidé de maintenir cette offre (parking + transport public pour deux personnes pour CHF 12,-/jour) et d'étendre le produit P+R journalier aux parkings P+R Tuileries, Planche et Pré-Bois.

SUCCÈS DE LA VÉLOSTATION DE MONTBRILLANT

Après une année d'exploitation de la Vélostation de Montbrillant par la Fondation des parkings, la satisfaction est de mise: on comptait 350 abonnés à fin 2012 (pour 336 places).

TRANSFERT DU PARKING P26 À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE GENÈVE

Conformément à la décision du Conseil d'Etat, la Fondation des parkings a vendu et transféré le parking P26 à l'AIG au 1^{er} juillet 2012. Le parking a été vendu pour un montant de CHF 25'693'000.-.

AIMP

Renouvellement des contrats de surveillance et de nettoyage dans les parkings.

INDEXATION DU TARIF DES HORODATEURS

En mars 2012, la Fondation des parkings a mis en œuvre l'augmentation des tarifs «voie publique» décidés par le Conseil d'Etat.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

En lien avec la politique SCI définie par le Conseil de Fondation, les activités SCI ont porté sur l'identification des risques importants de la Fondation des parkings et la mise en place des procédures de contrôle.



PARKING DE CARRÉ-VERT

Le projet de loi autorisant la Fondation des parkings à financer la construction de l'ouvrage a été adopté par le Conseil d'Etat. La Fondation des parkings reste dans l'attente de l'approbation du projet de loi par le Grand Conseil.

FUTURS PARKINGS DES GARES CEVA

De nombreuses séances de coordination ont eu lieu pour la préparation des projets des parkings des gares CEVA, du Bachet, des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg. Avec le feu vert donné aux travaux du CEVA, la Fondation des parkings a cessé l'exploitation des parkings de la Gare des Eaux-Vives et du Bachet pour cause de mise à disposition des chantiers.

P+R SOUS-MOULIN : FEU VERT POUR L'INSTALLATION D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil de Fondation a donné son accord pour la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le toit du parking de Sous-Moulin. La réalisation se fera sur la base d'un partenariat avec les SIG.

GROS TRAVAUX DE RÉNOVATION

Parking Lombard : rénovation des dalles et de l'éclairage.

CONTRÔLE DES ACCÈS AUX PARKINGS

Plusieurs parkings ont été équipés de systèmes de contrôle d'accès durant l'année 2012. Il s'agit des parkings des Finances, HEPIA, Alpes, Ansermet et Plainpalais.

RAFRAÎCHISSEMENT DU CENTRE DE CONTRÔLE DE SAINT-ANTOINE

Modernisation de l'environnement de travail et préparation pour la mise en place de nouveaux équipements plus performants pour 2012.

Activités en chiffres

LES PARCS RELAIS EN EXPLOITATION : 21

	Places	Abonnements
P+R Les Mouilles	100	82
P+R Etoile	575	658
P+R Sous-Moulin	900	933
P+R Sécheron*	433	0
P+R Moillesulaz	380	459
P+R Genève-Plage	900	1109
P+R Bout-du-Monde	77	29
P+R Frontenex	25	22
P+R Meyrin-Gravière	45	40
P+R Bernex	270	200
P+R Tuileries	50	21
P+R Pré-Bois	240	278
P+R Planche	150	97
P+R Gare de Meyrin	63	6
P+R Voie-Centrale	192	228
P+R Ikea	100	12
P+R Balexert	300	218
P+R CERN	50	39
P+R P26	200	113
P+R P47	200	0
P+R de l'Uche Veyrier	50	35
Total	5'300	4'575

* Sécheron : parking loué à l'Etat et mis à disposition de l'OMC pour une durée de deux ans, dans l'attente de la construction de son parking définitif.

Nombre d'abonnements P+B (moyenne sur l'année)

	2012	Places	Taux de remplissage
Etoile	37	76	48,7%
Genève-Plage	77	58	132,8%
Sous-Moulin	15	64	23,5%
Voie centrale	8	30	26,7%
Total	137	228	60%

LES PARKINGS POUR HABITANTS ET PARKINGS PUBLICS : 25

	Places voitures	Places vélos	Places motos
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	300		8
Parking du Prieuré (Pâquis)*	552		
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	412		
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	224		20
Parking des Alpes*	350		
Parking des Coudriers (horodateur)	125		
Parking de Saint-Antoine*	500		61
Parking P48 (pour le Salon de l'Auto uniquement)	1'850		
Parking David-Dufour*	414		46
Parking Hepia*	183		
Parking de l'Hôtel des Finances*	324		100
Parking de Lombard - Hôpital*	726		100
Parking Quai Ernest-Ansermet*	580		22
Parking Uni-Dufour	188		14
Parking Uni-Mail	171		
Parking de la Plaine de Plainpalais*	761		
Parking de la Place de Cornavin*	790		140
Parking de Sardaigne	317		
Parking de l'Octroi	291		
Parking du Centre communal	123		
Parking de Fontenette	113		65
Vélostation Montbrillant		336	
Parking des Nations (télésurveillance)	1'172		
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200		
Parking Gitana (télésurveillance)	70		

* Parkings disposant d'un quota de places délivrées aux habitants.

LES PARKINGS PRIVÉS

Au nombre de 66, les parkings privés, propriété de l'Etat de Genève, sont majoritairement destinés au personnel des établissements scolaires.

Secteur	Nombre	Places
Centre-ville	14	386
Ville	40	1'933
Périphérie	12	626
Total	66	2'945

Activités en chiffres

LA GESTION DES MACARONS

Macarons «habitants»

Depuis 1988, la Fondation des parkings gère les macarons «habitants» en Ville de Genève. Le bénéficiaire de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings «habitants». Par rapport à 2011, les macarons «habitants» enregistrent une baisse de 2,55% et les macarons «entreprises» de 4,2%, soit une baisse de 2,71% sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève nombre de macarons au 31 décembre 2012

Zones	Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives (D)	2'125	274	2'399
Pâquis/St-Gervais (L-LA)	1'497	198	1'695
Vieille-Ville (B-BB)*	590	224	814
Tranchées-Rive/Cité (E-EB-C)	1'874	592	2'466
Grand-Pré/St-Gervais (K-KA)	2'226	151	2'377
Jonction-Bastions (I-IC)	1'692	122	1'814
Florissant (F)	1'521	105	1'626
Cluse/Bastions (H-C)	2'427	156	2'583
Champel (G)	2'116	201	2'317
St-Jean/St-Gervais (J-JA)	2'087	114	2'201
Sécheron (N)	163	28	191
Nations (M)	754	45	799
Acacias (O)	630	62	692
Cité Vieusseux (Q)	1'630	116	1'746
Petit-Saconnex (P)	1'131	155	1'286
	22'463	2'543	25'006

*B = rues résidents ; BB = rues piétonnes

Macarons dans les communes

Pour remédier aux «voitures ventouses» et à l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, les communes de Lancy, Vernier, Chêne-Bourg, Plan-les-Ouates et Carouge ont décidé de mettre en place une zone bleue à macarons.

Communes nombre de macarons au 31 décembre 2012

Communes	Habitants	Entreprises	Total
Lancy depuis le 1.5.2011	1'333	67	1'400
Vernier (étape 1) depuis le 1.10.2012	199	2	201
Chêne-Bourg depuis le 1.10.2012	391	22	413
Plan-les-Ouates depuis le 1.10.2012	324	28	352

Macarons multizones

En 2012, 9'393 macarons multizones «Tout Public» ont été délivrés aux visiteurs contre 8'990 en 2011, soit une augmentation d'environ 4,5%.

En 2012, 29'804 macarons multizones «Plus» ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 19'390 en 2012, soit une augmentation de 53,7%.

Section Travaux & Planification

PROJETS DE NOUVEAUX OUVRAGES

PARCS RELAIS EN PROJET OU À L'ÉTUDE

P+R de Frontenex

Le concours pour la réalisation d'une école de commerce et d'un parking, le long du chemin de la Gradelle sur la commune de Chêne-Bougeries, a été lancé par le Département de l'Urbanisme (ex DCTI) en janvier 2009.

Un parc relais de 292 places P+R (voitures) et de 50 places P+B (parking + bicyclette) était initialement prévu, mais le Conseil d'Etat a souhaité revoir la capacité et l'utilisation du parking en réduisant le nombre de places à 150, voire moins. Une fois les études de faisabilité et de dimensionnement terminées, les études détaillées du projet pourront démarrer.

P+R de Bachet-Carouge

En relation avec la construction de la future gare CEVA du Bachet, il est prévu la construction d'un parking P+R de 300 places qui remplacera l'ancien P+R de 100 places. Courant 2012, la Fondation des parkings et l'Etat ont étudié conjointement l'intégration de ce parking dans le projet global d'aménagement du secteur. Début 2013, un concours sera lancé pour mandater le bureau en charge de réaliser l'étude de faisabilité du parking.

P+R de Trèfle-Blanc

Dans le même contexte, un projet de parc relais de 700 places est à l'étude dans le secteur Bachet-Trèfle Blanc. D'intérêt global, il permettra de répondre également aux besoins liés aux constructions futures sur ce site (patinoire, hôtel, commerces, etc.).

PROJETS DE NOUVEAUX PARKINGS POUR HABITANTS ET MIXTES

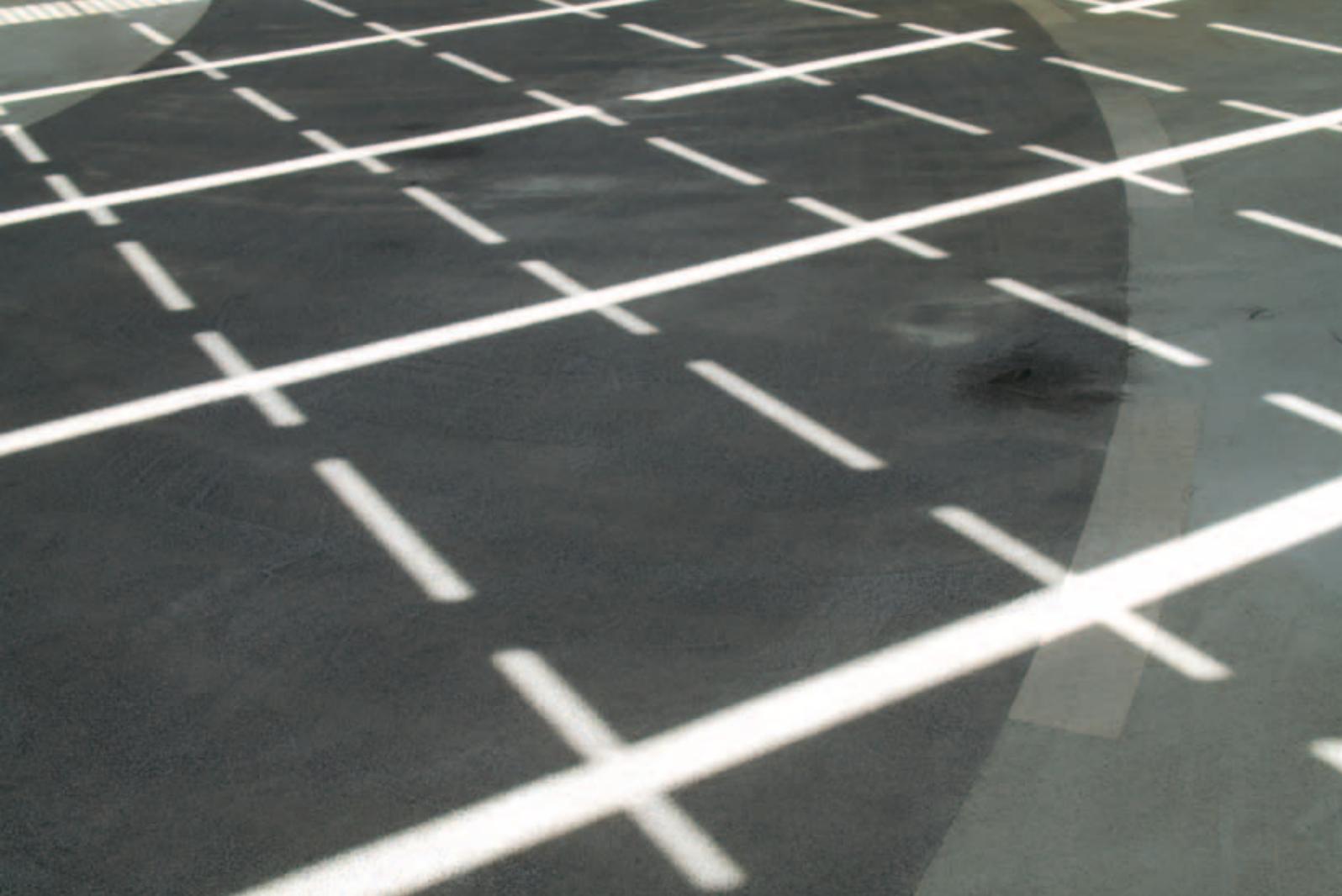
Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction (« Carré-Vert »)

La Ville de Genève et l'Etat ont décidé de réaliser un éco-quartier sur le site dépollué d'Artamis. Il s'agit d'un projet de quartier qui rassemblera trois résidences de logements, un parking enterré d'environ 320 places, des locaux commerciaux et des dépôts pour les musées de la Ville de Genève.

L'autorisation de construire a été déposée le 18 mai 2011 et le devis général a été validé fin 2011. Le 23 mars 2012, des compléments à l'autorisation de construire ont été déposés. Le projet de loi autorisant la Fondation des parkings à financer l'ouvrage a été déposé au Grand Conseil, le 19 janvier 2012.

Au début de l'année, le Service d'Incendie et de Secours a validé le projet du système incendie du parking prévoyant trois voies SIS différentes pour accéder à l'Eco-quartier en cas de sinistre.

Le projet global intègre la construction, par la Coopérative des Rois, d'une résidence de six étages sur le parking. La structure porteuse du parking sera commune à ce bâtiment. Le projet de convention de maîtrise d'ouvrage est actuellement en cours de finalisation. Elle déterminera les responsabilités des maîtres d'ouvrage pendant et après les travaux.



Fin 2012, la Fondation des parkings et les mandataires ont procédé à l'état des lieux des bâtiments du DIP et du GESDEC, contigus à la fouille où le parking sera construit. Des études sont en cours pour rédiger le document y relatif, avant le démarrage des travaux.

Parking de la future gare CEVA des Eaux-Vives

La Fondation des parkings construira deux parkings sur le site de la gare des Eaux-Vives, respectivement 290 et 420 places, lesquels font partie du Plan Localisé de Quartier (PLQ) n° 29'786. Leur dimensionnement et leur conception seront réalisés en coordination avec la Ville de Genève, l'Etat et les CFF. Ils répondront aux besoins des habitants actuels et futurs du quartier, des activités commerciales et du CEVA.

Parking de la future gare CEVA de Chêne-Bourg

Dans le PLQ n° 29'683-512, un parking de 600 places sera construit pour répondre aux exigences des habitants, des commerces et des utilisateurs du CEVA. Les premières esquisses ont été élaborées en décembre. La Fondation des parkings et l'Etat travailleront sur cette base pour définir les détails de la structure et pour satisfaire les besoins locaux.

Section Travaux & Planification

RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS

PARKINGS DE LA FONDATION

Parc relais de l'Étoile : agrandissement du parking à vélos - P+B et rénovation des toilettes

Pour répondre à la demande croissante, le nombre de places pour vélos a été augmenté de 46 places soit un total de 76 places.

Le container à vélos, initialement installé, a été remplacé par une structure métallique, montée avec des parois aérées permettant la vision sur l'extérieur et l'intérieur. La borne d'accès et la caméra de l'entrée ont été conservées.

L'ancien container à vélos a été déplacé au parking de Pré-Bois et une installation photovoltaïque a été construite pour alimenter l'éclairage.

Les toilettes publiques du rez-de-chaussée, communes à la discothèque Bypass, ont été complètement rénovées.

Le constat d'une forte corrosion du support métallique sous le revêtement des escaliers de secours a impliqué le remplacement du revêtement caoutchouc, par un sol industriel à base de résine polyuréthane. La moitié des escaliers a été traitée et il est prévu de remplacer le reste en 2013.

Le local technique et informatique de l'administration a été agrandi pour satisfaire de nouveaux besoins en toute sécurité.

Un couvert métallique a été construit en attique pour abriter les divers containers à déchets des bureaux.

Parc relais de Sous-Moulin : projet de toiture photovoltaïque

En 2012, les SIG et la Fondation des parkings ont convenu d'un accord pour réaliser le projet d'une toiture photovoltaïque au 4^e étage du parc relais. Cette collaboration a permis de rédiger un cahier des charges que les SIG ont intégré à la soumission lancée en juillet et conclue en septembre.

Fin décembre 2012, les deux maîtres d'ouvrage ont conclu une convention d'une durée de 25 ans concernant la participation au coût de l'installation et la nouvelle tarification de l'électricité pour le parking.

La mise en service de la toiture photovoltaïque est prévue pour début septembre 2013. En parallèle, la Fondation des parkings réalisera l'éclairage du 4^e étage au moyen d'un système de néons suspendus à la structure de la toiture.

Parc relais de Sécheron

Le parking de Sécheron, d'une capacité de 440 places, est en service depuis le 1^{er} janvier 2012. Dans l'attente de la construction du parking de l'OMC par l'Etat, ce parking, en exploitation depuis le 4 janvier 2012, est utilisé par les employés de cette organisation internationale.

Le nouveau parking de l'OMC, actuellement en construction à proximité du P+R Sécheron, entre le chemin des Mines et la rue Kazem Radjavi, sera terminé en décembre 2013, ce qui permettra, dès janvier 2014, de mettre à disposition le P+R de Sécheron pour les abonnés P+R (quota de 330 places) et les habitants du quartier (quota

Section Travaux & Planification

RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS

de 110 places). Aussi, les travaux de construction de la route définitive pour l'accès au parking (deux voies d'accès et de sortie et deux bornes de péage) s'effectuent au fur et à mesure de l'avancement du chantier OMC (cette zone en faisant partie) et doivent se terminer en 2015.

Parking des Alpes

Pour des questions de pérennité de l'installation, les bornes de péage ainsi que les lecteurs des caisses automatiques ont été remplacés. Les deux sous-sols du parking, auparavant réservés aux seuls abonnés, sont désormais accessibles au stationnement horaire.

Les toilettes ont été rénovées par le remplacement des appareils sanitaires. Les murs ont été repeints et carrelés.

Parking de Saint-Antoine

Pour répondre à l'évolution des normes SIA en matière de poinçonnement, les dalles de couverture et du radier de l'ouvrage ont été renforcées.

Les bureaux des techniciens ont été entièrement transformés et agrandis pour répondre à l'effectif 2012 de 9 personnes.

Le coût total des travaux de rénovation réalisés dans les parkings de la Fondation s'est élevé à environ CHF 1'500'000,-.

PARKINGS DE L'ETAT

Lombard

Les travaux d'assainissement et de rénovation des dalles ont été réalisés sur les 4 niveaux, le parking à vélos et sur les rampes d'accès. Les travaux de peinture et de remplacement des caniveaux ont été intégrés dans le déroulement de ces travaux, d'une durée de deux ans, qui se sont terminés fin janvier 2013. Le remplacement des anciens luminaires par des luminaires plus efficaces a été réalisé sur les 4 niveaux. Une gestion horaire de l'éclairage par des détecteurs de mouvements a été installée sur les niveaux inférieurs.

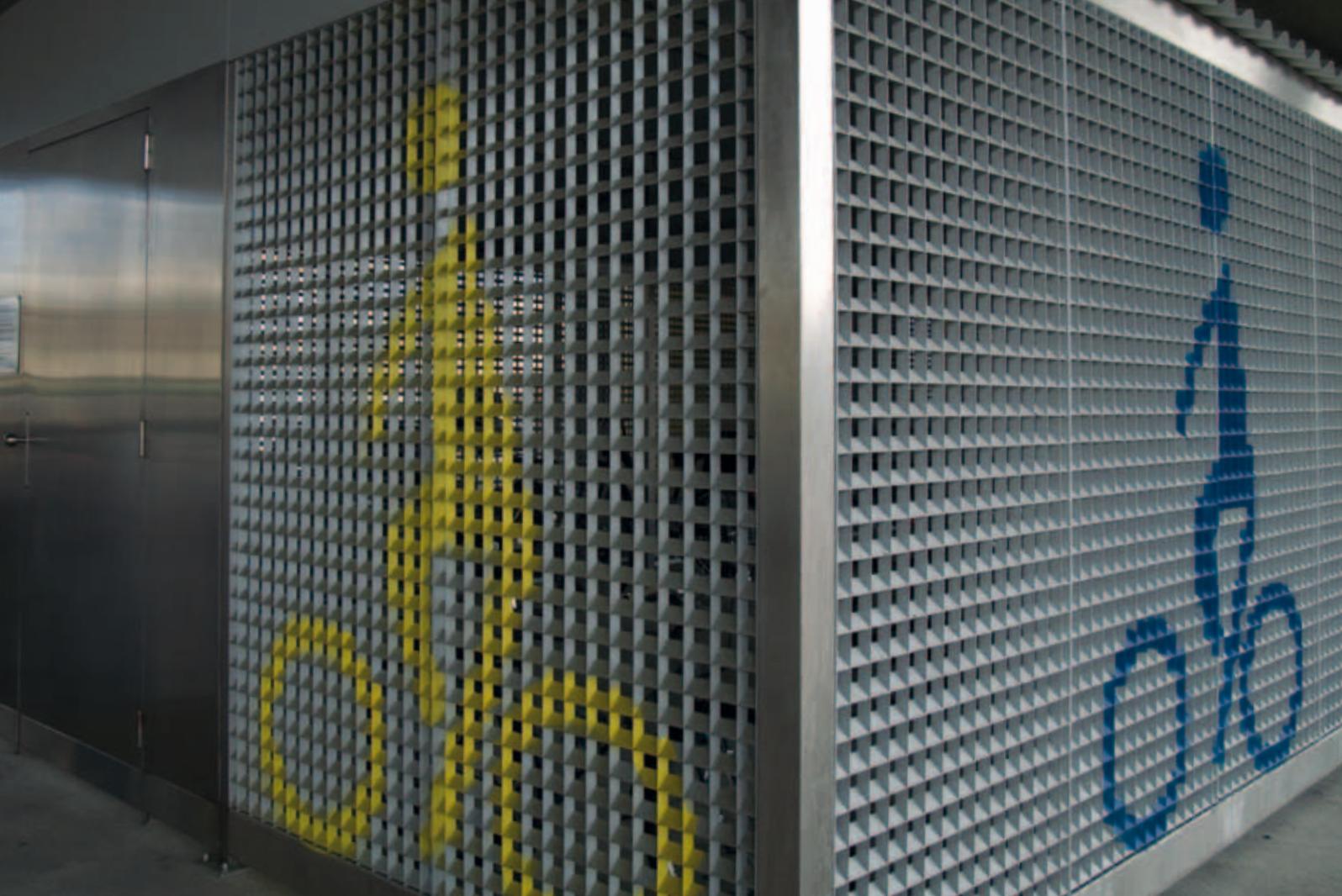
Les 19 portes de secours ont été remplacées par des portes conformes à la sécurité du feu.

Hôtel des Finances

La fermeture des accès et le contrôle d'accès piétons et véhicules ont été mis en place. Une porte automatique pour les véhicules a été installée à l'entrée et à la sortie du parking. Les accès piétons sont équipés d'un contrôle d'accès et d'une alarme. La mise en service a eu lieu en juillet 2012.

Hôtel des Finances, Ansermet, Uni-Dufour, Uni-Mail et David-Dufour

75 caméras ont été ajoutées dans les allées véhicules et les voies piétonnes en complément des caméras existantes afin d'augmenter la sécurité des biens et des personnes.



Ansermet

Les matériels de péage et de comptage ont été remplacés. La fermeture des accès et le contrôle d'accès piétons et véhicules ont été mis en place. Une porte automatique pour les véhicules a été installée à l'entrée et aux sorties du parking. Les accès piétons sont équipés d'un contrôle d'accès et d'une alarme. La mise en service a eu lieu en juin 2012.

La gestion de l'éclairage a été effectuée en remplaçant les luminaires dans l'ensemble du parking et à l'aide de détecteurs de mouvements dans les étages.

Uni-Mail

Le matériel de péage, en fin de durée de vie, a été remplacé. Le remplacement des luminaires par des luminaires plus efficaces a été réalisé dans l'ensemble du parking, y compris dans les rampes. La gestion de l'éclairage par des détecteurs de mouvements dans la zone du parking complète la rénovation de l'éclairage.

Uni-Dufour

Le matériel de péage a été remplacé. L'installation électrique de la détection des gaz CO a été réalisée. Le matériel de détection sera installé au cours du prochain crédit programme, accordé par le Département de l'Urbanisme.

David-Dufour

L'installation électrique de la détection des gaz CO a été réalisée. Le matériel de détection sera installé au cours du prochain crédit programme, accordé par le Département de l'Urbanisme.

Le coût total des travaux réalisés dans les parkings de l'Etat s'est élevé à environ CHF 3'600'000,-.

Section Travaux & Planification

RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS

PARKING PLACE DE CORNAVIN SA

Les travaux de rénovation de la Gare Cornavin, démarrés en 2010, ont continué dans le secteur Nord-Est sans grande nuisance pour la galerie marchande Métro-Shopping. La trémie d'escaliers et d'escalators côté « Lausanne » a été provisoirement fermée et sera ré-ouverte en 2013.

Dans la perspective d'une rénovation de la galerie marchande voire de l'intégralité du niveau -1, un projet d'études et de diplôme a été confié à l'HEAD (Haute Ecole d'Art et de Design) dont les résultats enthousiasmants ont été présentés en milieu d'année. Le Conseil d'Administration a ensuite désigné un groupe de travail pour étudier les possibilités de réalisation d'un tel projet, notamment par rapport aux surfaces commerciales potentielles, et en évaluer l'enveloppe financière.

Le processus de renouvellement des différents éléments liés à la production et à l'économie d'énergie s'est poursuivi par l'isolation du mur du parking au niveau -1 ainsi que par l'équilibrage de la distribution d'énergie au travers des boîtes de post-chauffage.

Les caisses automatiques du matériel de péage ont été remplacées par des caisses « haut de gamme » nettement plus fiables et durables.

Le coût total des travaux réalisés dans le parking Place de Cornavin s'est élevé à environ CHF 1'500'000,-.

PARKING PLAINE DE PLAINPALAIS SA

La construction des 15 sas sécurité feu devant les sorties de secours du parking a été terminée en 2012. Une étude a été réalisée pour trouver le concept graphique et signalétique du parking intégrant les sas et les cages d'escalier. Les travaux de peinture des sas seront réalisés conjointement aux travaux de peinture du parking prévus en 2013.

La rénovation des toilettes du couloir côté « avenue du Mail » a commencé en juin 2012 avec la démolition et le désamiantage des parois. Les nouvelles toilettes, deux côté « femme » et deux côté « homme », ont le même design que les toilettes côté « Rond-Point ». La fin des travaux est prévue fin janvier 2013.

La fermeture et le contrôle des accès piétons ont consisté à installer une porte automatique et un lecteur d'accès à chaque entrée piétonne. Pour renforcer la sécurité, un contrôle d'accès a été installé à chaque ascenseur et à chaque toilette, limitant l'accès aux seuls utilisateurs du parking. Des interphones et une caméra supplémentaires complètent l'installation.

Le coût total des travaux réalisés dans le parking Plaine de Plainpalais s'est élevé à environ CHF 500'000,-.

Section Exploitation

CENTRE DE CONTRÔLE DE SAINT-ANTOINE

Le projet de rénovation du centre de contrôle, débuté en 2011 est terminé.

Les travaux finalisés en 2012 sont :

- nouveau mur d'images, démontage des anciens écrans ;
- nouveau système de chauffage, ventilation et refroidissement ;
- installation du nouveau mobilier ;
- changement des stations de travail des opérateurs et du logiciel de gestion centralisée.

VÉLOSTATION MONTBRIILLANT

La Ville de Genève a confié à la Fondation des parkings la gestion de la vélostation Montbrillant, qui a ouvert ses portes le 9 janvier 2012. Au quatrième trimestre, le nombre d'abonnés (350) dépassait déjà le nombre de places (336).

PARCOMÈTRES – COMMUNE DE CAROUGE

La Commune de Carouge a choisi la Fondation des parkings pour effectuer l'entretien de ses nouveaux parcomètres ainsi que la collecte et le traitement de la monnaie.

SÉCURITÉ

Le nouveau contrat de sécurité est entré en vigueur au 1^{er} mars 2012 après avoir fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, soumis à l'AIMP et aux traités internationaux sur les marchés publics. L'objectif, qui était de mieux répondre à l'augmentation importante des actes d'incivilité constatés dans la plupart des parkings du centre-ville, est atteint.

La mise en service d'un système de contrôle d'accès piétons, dans plusieurs parkings sensibles, a grandement contribué à améliorer la sécurité.

APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES DE NETTOYAGE

Les contrats de nettoyage ont été résiliés afin de procéder à un appel d'offres à l'automne 2012. Un cahier des charges très précis a été élaboré afin d'assurer un haut niveau de propreté dans les parkings à des conditions économiquement avantageuses. Le contrat de l'entreprise adjudicataire débutera le 1^{er} mars 2013.

NOUVEAUX PARKINGS

Ouverture du P+R Sécheron : loué à l'Etat de Genève et mis à disposition de l'OMC pour une durée de deux ans, pendant la construction de son parking définitif.

Ouverture du P+R Meyrin-Gravière.

Section Service du Stationnement

PRÉAMBULE

Le Service du Stationnement lié aux conditions du contrat de prestations 2011-2013, mesuré par des indicateurs, a répondu, conformément aux intentions formulées, aux objectifs fixés à savoir un taux quotidien de contrôle minimum de 20%, et une répartition géographique homogène de son activité.

L'année 2012 a également été marquée par la mise en place du contrôle sur la commune de Lancy, démarrée en octobre 2011. Cette prestation, très appréciée par les autorités communales, a rapidement permis de constater le changement des comportements et une très bonne utilisation de l'espace public.

Entre mai et décembre 2012, l'étroite collaboration, entre les services Employeur de l'Office Cantonal de l'Emploi, de Léman Emploi et de la cohésion sociale de la Ville de Vernier, a permis de conclure à un partenariat pour recruter, en fin d'année, dix-huit personnes au chômage. L'implication de tous a donné entière satisfaction.

Tout au long de l'année, la volonté des communes de la première couronne a permis de mettre en place rapidement des zones à macarons et respectivement de contrôler le domaine public. Après avoir collaboré étroitement avec les communes périphériques, certaines d'entre-elles, Vernier, Carouge et Plan-les-Ouates, ont confié la prestation de contrôle à la Fondation des parkings, par la signature de conventions les engageant sur plusieurs années.

ÉVOLUTIONS

En 2012, le Service du Stationnement a également été sollicité pour conseiller d'autres communes: Grand-Saconnex, Onex et Meyrin qui ont finalement décidé de créer leur propre infrastructure pour mettre en place leur prestation de contrôle.

EFFECTIFS

Avant l'été, pour compléter son équipe et suite à des départs en 2011, le Service du Stationnement a effectué une campagne de recrutement pour répondre aux besoins des nouvelles communes. Ainsi, l'effectif est de 99 collaborateurs (93 personnes de terrain, 5 postes administratifs, 1 direction).

En décembre, dix-huit personnes, préalablement sans emploi, ont été engagées. A l'issue d'une période de formation, ces dernières ont reçu l'assermentation de Madame Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement, le 29 janvier 2013.

ACTIVITÉS

Le Service du Stationnement a poursuivi son travail avec un nouvel appareil de saisie pour les amendes d'ordre. Cet outil permet une aide à la décision et surtout un apport de preuves complémentaires par l'intermédiaire de la gestion de la localisation, la prise de clichés et la gérance centralisée soit une concentration des données. Cette solution conforte la position du service lors de contestations, voire de convocations devant le Tribunal de Police.

Un contrôle homogène a, depuis plusieurs années, fortement contribué à l'amélioration de l'occupation des places de parcs en surface, à la réduction du stationnement illicite dans le temps et dans l'espace et à favoriser le taux de rotation des véhicules. Néanmoins, il est à déplorer que les zones de parcages ne sont pas encore payées convenablement par les utilisateurs.

Section Service du Stationnement

A court terme, le Service a donc proposé au Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement de concentrer ses moyens, principalement sur les places payantes, sans pour autant désertier les zones bleues. Cette mesure pourrait être adaptée dans le cadre du prochain contrat de prestations.

Le macaron « multizone plus », réservé aux professionnels, remporte un franc succès. Près de 30'000 ont été vendus en 2012 contre 19'000 en 2011, ce qui a fortement amélioré le respect de la réglementation en vigueur par les entreprises. Toutefois, il demeure peu connu de tous, malgré l'effort de communication réalisé.

Aussi, dans le but d'améliorer la qualité des prestations du Service du Stationnement, et pour lutter contre l'absentéisme, la Fondation des parkings a mandaté une société externe pour travailler sur les qualités du bien-être et du climat social. Cette démarche a débuté par une formation du personnel de l'encadrement, en septembre 2012, qui se poursuivra jusqu'en décembre 2013.

Tout au long de l'année 2012, le Service du Stationnement a participé aux différents groupes de travail engagés sur les réflexions du plan directeur cantonal du stationnement :

- le transport professionnel ;
- les deux-roues motorisés ;
- le stationnement dans les communes ;
- le contrôle du stationnement.

En étroite collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité, le Service des Contraventions, le Service des Polices municipales et les autres Polices du canton, le Service du Stationnement a pu réaliser de manière optimale ses activités de contrôle sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève et de Lancy.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique cantonale du stationnement.

Autres activités

AUTOPARTAGE

A la fin de l'année, on enregistre 57 places réservées aux véhicules d'autopartage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation :

	Nb. de places		Nb. de places
Parking de Saint-Antoine	12	Parking Lombard	4
Parking Hôtel des Finances	4	Parking Uni-Mail	3
Parking Plainpalais	11	Parking David-Dufour	6
Parking Cornavin	15*	Parking Etoile	1
		Parking HEPIA	1

* +2 places Mobility pour véhicules électriques

SECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

Présentation des Etats financiers IPSAS,
sauf dérogations du Conseil d'Etat,
au 31.12.2012



Compte de fonctionnement

POUR LES EXERCICES CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE

Montants en CHF	Notes	2012 Budget	2012	2011
PRODUITS				
Produits des abonnements		10'996'899	10'746'740	10'340'748
Produits du parcage horaire		4'824'000	3'898'030	5'148'627
Produits des macarons		5'691'639	5'791'961	5'410'008
Subventions non monétaires	6	858'563	736'155	899'686
Produits différés de subventions d'investissement		130'382	121'718	148'882
Redevances de gestion des parkings	4.14	1'255'152	1'267'581	1'242'420
Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, Tribune)		481'928	479'383	474'175
Redevance gestion parkings d'Etat		773'224	788'198	768'245
Redevances de surveillance de parkings tiers		3'600'872	3'485'905	3'358'792
Indemnité pour le contrôle du stationnement		9'971'365	9'971'365	9'872'590
Autres produits d'exploitation		5'400'663	25'745'844	6'092'272
Produits des locations dépôts / surfaces	4.13	1'042'895	932'826	1'305'267
Redevances tiers / Publicité		2'291'757	2'123'937	294'174
Recettes du Tri-monnaie	4.14	875'000	812'099	768'239
Recettes de la voie publique	4.14	550'000	651'595	527'398
Vente Energie « Solaire »		105'000	110'188	118'168
Honoraires et produits divers		523'111	21'071'664	389'342
Divers		12'900	43'535	2'689'684
Total des produits		42'729'535	61'765'299	42'514'023
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de personnel	4.12	17'254'996	17'172'512	15'250'367
Frais de personnel		17'161'696	17'091'296	15'198'088
Frais de Conseil		93'300	81'217	52'278
Frais d'exploitation		6'563'368	5'047'404	4'997'856
Frais d'exploitation		6'376'368	5'037'121	4'978'871
Etudes		175'000	2'383	4'441
Info-Parking		2'000	3'868	445
Publicité P+R		10'000	4'032	14'099
Frais d'entretien		1'005'745	1'041'763	989'493
Frais d'administration		3'025'942	3'981'325	3'982'659
Frais généraux		2'095'526	3'281'982	3'294'195
Administration générale		818'415	607'507	608'336
Locaux administratifs		112'000	91'836	80'128
Amortissements		7'581'332	7'042'489	7'203'068
Amortissements immobilisations propres		435'037	300'498	276'642
Amortissements immobilisations d'exploitation		7'146'295	6'741'991	6'926'425
Total des charges d'exploitation		35'431'383	34'285'493	32'423'442
RESULTAT D'EXPLOITATION				
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	721'384	2'926'727	1'611'641
Produits financiers	4.16 & 8	13'608	291'464	22'366
Charges financières	9	-2'819'351	-2'677'782	-2'905'328
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5'213'793	28'020'215	8'819'260

Bilan

POUR LES EXERCICES CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE

Montants en CHF	Notes	31.12.2012	31.12.2011
ACTIFS			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	16'866'434	18'085'158
Placements à court terme	4.3 & 12	0	0
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	886'376	1'831'587
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	675'098	383'903
Actifs transitoires	4.3	2'093'869	1'775'047
Total de l'actif courant		20'521'777	22'075'694
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	4.5 & 14	138'117'394	147'511'592
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	131'223	105'453
Subventions d'investissement obtenues	4.15 & 16	-2'865'412	-4'426'760
Prêt à long terme AIG	4.16	25'498'587	
Participations & mises en équivalence	4.2 & 17	15'657'732	14'373'205
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	0	0
Total de l'actif non courant		176'539'523	157'563'490
TOTAL DE L'ACTIF		197'061'300	179'639'184
PASSIF ET FONDS PROPRES			
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	20	2'566'803	3'419'566
Revenus reçus d'avance	21	5'833'991	5'376'434
Part à court terme des emprunts à long terme	22	15'000'000	11'600'000
Garanties et consignes		478'629	461'439
Passifs transitoires	20	1'884'055	532'864
Total du passif courant		25'763'477	21'390'302
Passif non courant			
Emprunts bancaires à long terme	4.10 & 22	48'200'000	64'000'000
Dettes à long terme	4.10 & 22	8'042'657	7'975'860
Provisions	4.11 & 23	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	24	0	0
Autres passifs à long terme	4.9 & 19	1'555'302	793'372
Total du passif non courant		57'897'959	72'869'232
TOTAL DU PASSIF		83'661'436	94'259'535
Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité			
Capital	25	100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		83'279'649	74'460'389
Résultat de l'exercice		28'020'215	8'819'260
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		113'399'864	85'379'649
TOTAL DES FONDS PROPRES		113'399'864	85'379'649
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES		197'061'300	179'639'184

Variation des fonds propres

POUR LES EXERCICES CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE

TABLEAU 2012 DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2012	100	2'000	74'460	8'819	85'379
Attribution aux fonds statutaires			8'819	-8'819	0
Résultat net de l'exercice 2012				28'020	28'020
Soldes au 31 décembre 2012	100	2'000	83'279	28'020	113'399

TABLEAU 2011 DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2011	100	2'000	67'812	6'648	76'560
Attribution aux fonds statutaires			6'648	-6'648	0
Résultat net de l'exercice 2011				8'819	8'819
Soldes au 31 décembre 2011	100	2'000	74'460	8'819	85'379

Tableau des flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE

En milliers de CHF	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat d'exploitation	28'020	8'819
Amortissements comptables	7'042	7'203
Charges et produits non monétaires	-2'846	-954
Diminution / Augmentation de l'actif courant	335	-2'151
Diminution / Augmentation du passif courant	973	-324
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	33'525	12'593
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Parkings publics		
P26	6'576	0
Parking de Saint-Antoine	-423	-177
Parking des Alpes	-265	-115
Parkings «habitants»		
Prieuré	0	-122
Vieux-Moulin	0	-21
Tilleuls	0	-9
Parkings P+R		
P+R Moillesulaz	0	-9
P+R Etoile	-256	-63
P+R Sous-Moulin	-191	-1'321
P+R Sécheron	-2'344	-9'250
P+R Genève-Plage	-67	-88
P+R de la Voie-Centrale	0	0
P+R Bernex	-12	-829
P+R Pré-Bois	-53	
Bureaux de la Fondation (Etoile)		
Bureaux de la fondation - Matériel informatique	-63	-120
Bypass - Bar Espresso	-26	
P+R études et chantiers		
P+R Bachet	0	0
P+R Sécheron	0	925
Habitants Jonction	-80	-533
Autres P+R	104	-204
Autres immobilisations		
Info parking	-92	0
Centre de contrôle	-700	-350
Tri-monnaies et Voie-publique	-121	-67
Service du Stationnement	-352	-1'730
Informatique de gestion et matériel informatique	-76	-94
Garanties divers chantiers	765	-86
Placements à CT et autres actifs à LT		
Variation des prêts à long terme	-25'499	
Variation des autres actifs à long terme	0	454
Variation des autres passifs à long terme	762	793
Cash-Flow lié aux activités d'investissement	-22'411	-13'016
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt à long terme P+R Genève-Plage	-11'600	-700
Variation des emprunts autres banques	-800	1'000
Variation des autres dettes à long terme	67	113
Cash-Flow lié aux activités de financement	-12'333	413
VARIATION DES LIQUIDITÉS		
Contrôle		
Liquidités au 1 ^{er} janvier	18'085	18'096
Liquidités fin d'exercice	16'866	18'085
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-1'219	-10

Notes aux états financiers

POUR LES EXERCICES CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation

La Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1227 Carouge.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2012 était de 157 personnes + 3 apprenants (2011: 157 personnes + 2 apprenants), soit :

Direction	5 personnes (5 en 2011)
Service Administratif & Financier	18 personnes (18 en 2011)*
Service Travaux & Planification	3 personnes (3 en 2011)
Service Informatique	3 personnes (3 en 2011)
Service Exploitation	38 personnes (40 en 2011)
Service du Stationnement	89 personnes (87 en 2011)
Projets	1 personne (1 en 2011).

* A ce chiffre, il faut rajouter 3 apprenants en 2012 et 2 apprenants en 2011.

1.3 Situation fiscale

La Fondation des parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), les états financiers de la Fondation des parkings ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Genève (www.ge.ch/ipsas).

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des parkings sont décrites en Note 4 et sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 ont été approuvés le 18 mars 2013 par le Conseil de Fondation. Ils ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants

Notes aux états financiers

présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés, soit en milliers de francs suisses, soit en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

2.1 Dérogation par rapport aux normes IPSAS

Dans le cadre de l'élaboration du référentiel comptable de l'Etat de Genève, il est apparu que le traitement du découvert des caisses de prévoyance tel que prescrit dans les normes IPSAS ne correspondait pas à la présentation d'une image fidèle, principalement en raison de l'inadéquation entre les principes des normes et les spécificités des collectivités publiques suisses. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a consenti à la dérogation suivante :

2.2 Reconnaissance du découvert des caisses de prévoyance

La norme comptable internationale IPSAS 25 sur les avantages au personnel traite de la comptabilisation des engagements de prévoyance dans les états financiers des employeurs. L'application de cette norme n'est obligatoire qu'à partir de 2011.

Cette norme prévoit que le déficit technique des caisses de pension, évalué selon le principe des unités de crédits projetées, doit être entièrement provisionné dans les états financiers de l'entité-employeur.

Cette norme n'est toutefois pas satisfaisante car elle ne prend pas en considération les spécificités des caisses de pension publiques suisses en capitalisation partielle avec garantie de l'Etat basée sur sa pérennité. Elle n'est pas non plus satisfaisante du point de vue de l'information délivrée qui ne correspond pas à la réalité économique (et donc au principe de l'image fidèle) ni au principe de la pertinence selon lequel l'information délivrée doit faciliter les décisions des dirigeants. Le provisionnement de l'entier du déficit technique revient à surévaluer les risques de la collectivité qui octroie sa garantie. En effet, les difficultés financières d'une caisse de pension sont réelles lorsque le taux de capitalisation franchit un taux plancher (différent de 100%) correspondant à l'objectif de couverture fixé par les statuts en fonction de la législation.

Pour ces raisons, la comptabilisation des engagements de prévoyance, selon le référentiel comptable de l'Etat de Genève, est effectuée conformément aux principes prévus par les normes comptables suisses (Swiss GAAP RPC 16). Selon ces principes, une provision doit être comptabilisée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'employeur. Si cela n'est pas le cas, l'engagement doit être indiqué dans l'annexe aux états financiers en tant que « passif éventuel ».

Cependant, la comptabilisation des engagements de prévoyance doit également respecter les nouvelles dispositions fédérales qui rentreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014. C'est pourquoi, et sachant qu'en 2012 le taux de couverture global de la CIA est inférieur à 50% et la fortune ne couvre pas les engagements pris envers les pensionnés, une provision a été enregistrée dans les comptes.

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IPSAS, SAUF DÉROGATIONS ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2008 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2007 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables. Les valeurs du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IPSAS en vigueur au 31 décembre 2008.

3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil



peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers.

En l'absence d'indice de perte de valeur, IPSAS 26 ne requiert aucune estimation de la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité).

Lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des

Discounted Cash flow) puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

En 2012, comme en 2011, il n'a pas été constaté de perte de valeur.

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique, libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participation dans des entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées

Notes aux états financiers

selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de les contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories

précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	Illimité
Terrains	Illimité
Gros œuvre	50 – 100 ans
Second œuvre	5 – 20 ans
Matériel technique	5 – 10 ans
Aménagements	5 – 20 ans
Equipements informatiques	3 – 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 – 10 ans



Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans, dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur

recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédem-

Notes aux états financiers

ment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Depuis fin 2011, la Fondation n'a plus de créances chirographaires.

4.9 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent de l'indemnité du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

4.10 Dettes financières et autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative

d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.12 Avantages au personnel

Pensions et prestations de retraite

Le personnel de la Fondation est affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Le fonds de prévoyance de la CIA est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100 % car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CIA bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève se charge de l'évaluation globale pour la caisse de pension et indique à la Fondation, le cas échéant, si une sortie de ressources est plus probable qu'improbable. Dans ce cas, la Fondation des parkings procéderait à la comptabilisation d'une provision.

Les conditions pour la reconnaissance d'une provision sont les suivantes :

- la Fondation a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur) ;
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire ;

Notes aux états financiers

- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

En 2012, afin de couvrir les engagements envers les pensionnés, conformément aux nouvelles dispositions fédérales entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, une provision a été enregistrée dans les comptes

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.13 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.14 Reconnaissance de revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.15 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.



4.16 Prêt à long terme AIG

Lors de la vente du parking P26, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'AIG de CHF 25'693'232.-. L'AIG remboursera la Fondation au moyen d'une annuité annuelle. Celle-ci de CHF 945'000.- la première année, sera indexée au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, le solde étant les intérêts.

4.17 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Le règlement sur l'établissement des états financiers D 105.15 du Conseil d'Etat selon les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sauf dérogations, est entré en vigueur le 23 décembre 2010. Par ailleurs, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes et amendements, qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers. Certaines de ces normes ont été appliquées de façon anticipée.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 28	Instruments financiers : présentation	1 ^{er} janvier 2013, publiée, non en vigueur (application anticipée)
IPSAS 29	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	1 ^{er} janvier 2013, publiée, non en vigueur (application anticipée)
IPSAS 30	Instruments financiers : informations à fournir	1 ^{er} janvier 2013, publiée, non en vigueur (application anticipée)
IPSAS 32	Accord de concession de services : concédant	1 ^{er} janvier 2013, publiée, non en vigueur (application anticipée)

Notes aux états financiers

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires sur la base de calculs extracomptables. Les engagements avec l'Etat de Genève donnent lieu à des enregistrements miroirs dans les comptes de la Fondation et ceux de l'Etat. Les engagements avec la Ville de Genève ou avec d'autres communes sont estimés par analogie et enregistrés dans les comptes de la Fondation, à charge aux entités concernées d'enregistrer ou non les écritures en fonction des normes comptables qu'elles appliquent.

Montants en CHF

	Taux	Prix au m ²	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
DCTI					
Les Mouilles	5%	construction :	4'000'000		200'000
Coudriers	5%	542	3'650		98'915
Genève-Plage	5%	130.45	7'808	50'928	
Bernex	5%	4	8'000		1600
Etoile	5%	20	4'161	4'161	
Sous-Moulin	5%	50	4'609	11'523	
Gare de Meyrin	5%	180	1'800	16'200	
Voie-Centrale	5%	20	4'700		4'700
Ville de Genève					
Saint-Antoine (DS)	5%	50	3'829	9'573	
Tilleuls (DS)	5%	600	3'466	103'980	
Frontenex (places)	5%	50	725		1'813
Onex					
Vieux-Moulin (DS)	5%	50	4'901	12'252	
IKEA	5%	50	1'000		2'500
Balexert (places)	5%	50	7'500		18'750
Veyrier					
Veyrier (places)	5%	50	1'250		3'125
Meyrin					
P+R Planche	5%	542	3'500		94'850

7. FRAIS DE PERSONNEL

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements (vente du P49), ainsi que des intérêts sur le prêt à long terme à l'AIG.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Revenus sur placements à terme		
Intérêts créanciers	14	22
Ecart de change	0	0
Intérêts sur prêt à long terme AIG	278	
Total	291	22

9. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur emprunts	2'330	2'476
Charges financières liées à la dette à LT de Prieuré	192	226
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	0	0
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	50	94
Frais bancaires et charges financières diverses	107	109
Total	2'678	2'905

10. COMPARAISON BUDGÉTAIRE

La baisse des recettes des abonnements et du parcage horaire en 2012, en comparaison avec le budget, découle de la vente du P26 à l'AIG, le 30 juin 2012.

La hausse des recettes des macarons découle de la mise en place des macarons multizones d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part. L'indemnité pour le contrôle du stationnement est conforme au contrat de prestations.

La hausse des produits divers provient de la vente du parking P26 à l'AIG, qui a dégagé un résultat de CHF 20'556'527.-.

Les frais usuels de personnel sont conformes à la politique salariale :

- propre à la Fondation pour 85% du personnel ;
- de l'Etat de Genève, pour le reste de l'effectif.

Les frais de personnel intègrent cependant :

- une provision de CHF 1'500'622.- de versement à effectuer à la CIA en 2013, de manière à respecter la nouvelle contrainte législative fédérale en matière de couverture des engagements envers les pensionnés, dès le 1^{er} janvier 2014.

Les frais d'exploitation sont inférieurs au budget, dans une logique de rationalisation des coûts.

Les frais généraux sont en hausse pour tenir compte de la mise en réserve d'un montant de CHF 761'929.-, au profit de l'Etat, qui représente 75% du surplus d'indemnités versées, au regard des charges réelles du Service du Stationnement. Les frais généraux tiennent compte également d'une rente de droit de superficie à verser à l'Etat de Genève, pour le parking P+R de Sécheron.

Les amortissements sont inférieurs au budget, certains investissements n'ayant pas pu être finalisés pour le 31 décembre 2012.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est nettement au-dessus du budget. Cette hausse découle des résultats 2011, rectifiés, et 2012 de la société Parking Place de Cornavin S.A. dans laquelle la Fondation détient 45,36% des actifs, résultats qui ressortent à CHF 4'838'964.-.

En définitif, l'écart entre le réalisé 2012 et le budget 2012 s'explique par :

- le résultat de la cession du parking P26 à l'AIG ;
- la provision CIA ;
- la baisse des frais d'exploitation ;
- la mise en réserve de 75% du résultat du Service du Stationnement, au profit de l'Etat ;
- la hausse de la quote-part dans le résultat de la Fondation, de la société Parking Place de Cornavin S.A., mise en équivalence.



Notes aux états financiers

11. LIQUIDITES

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Caisses	100	101
Comptes de chèques postaux	769	8'282
C/C B.C.G.E	305	377
C/C Banque Migros	9	36
C/C Banque Coop	67	66
Total	1'250	8'862

Liquidités et équivalents de liquidités

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Caisses	184	159
Compte auprès de l'Etat de Genève	14'525	8'161
Comptes de chèques postaux	1'776	9'286
Avoirs en C/C B.C.G.E	305	377
Avoirs en C/C Banque Migros	9	36
Avoirs en C/C Banque Coop	67	66
Total	16'866	18'085

12. PLACEMENTS À COURT TERME

Des placements peuvent être effectués concernant des fonds issus de ventes d'immobilisation, dans l'attente d'un nouvel investissement. Dans ce cas, ce sont essentiellement des placements à court terme, à taux fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Au 31 décembre
Année 2012			
Placement à court terme (Postfinance E-Deposito)	0.500%	3 mois	1007
Total			1007
Année 2011			
Placement à court terme (Postfinance E-Deposito)	0.125%	3 mois	1'004
Total			1'004

13. DÉBITEURS

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2012, la provision pour débiteurs douteux est de CHF 23'000.- (2011: CHF 20'000.-). Cette provision est destinée à couvrir le risque éventuel de perte due essentiellement à la mise en poursuite de certains clients.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Débiteurs avec contrepartie		
Débiteurs tiers	561	1'193
Provision pour débiteurs douteux	-23	-20
Débiteurs parties liées	348	658
Débiteurs avec contrepartie		
Total	886	1'832

Notes aux états financiers

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Tableau de mouvements des immobilisations corporelles

En milliers de CHF						
Année 2012	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2'000					2'000
Parkings publics	32'039	0	689	6'578	1'262	24'888
<i>Parkings publics</i>	30'572		689	5'138	1'235	24'888
<i>Subvention d'investissements</i>	1'467			1'440	27	0
Parkings PUBLICS	34'039	0	689	6'578	1'262	26'888
Terrains pour parkings habitants	2'000					2'000
Parkings habitants	19'823				647	19'176
Parkings HABITANTS	21'823	0	0	0	647	21'176
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	84'402	0	2'178		3'889	82'691
<i>Parkings P+R</i>	81'442		2'178		3'794	79'826
<i>Subvention d'investissements</i>	2'960				95	2'865
<i>Dépréciation des P+R</i>	0					0
Parkings P+R	85'122	0	2'178	0	3'889	83'411
Aménagements	4'644		1'087		915	4'816
Equipements	877		275		287	865
Autres immobilisations corporelles	18				3	15
Travaux et études en cours	990	0	80	124	0	946
<i>Travaux et études en cours</i>	990		80	124	0	946
<i>Subvention pour frais d'études</i>	0				0	0
Autres immobilisations	6'528	0	1'442	124	1'204	6'642
Total	147'512	0	4'309	6'702	7'002	138'117

Valeur brute des immobilisations corporelles

En milliers de CHF			
Année 2012	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2'000		2'000
Parkings publics	42'155	17'266	24'888
<i>Parkings publics</i>	42'155	17'266	24'888
<i>Subvention d'investissements</i>	0	0	0
Parkings PUBLICS	44'155	17'266	26'888
Terrains pour parkings habitants	2'000		2'000
Parkings habitants	31'882	12'706	19'176
Parkings HABITANTS	33'882	12'706	21'176
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	115'114	32'424	82'690
<i>Parkings P+R</i>	111'147	31'322	79'825
<i>Subvention d'investissements</i>	3'967	1'102	2'865
Parkings P+R	115'834	32'424	83'411
Aménagements	12'905	8'089	4'816
Equipements	3'196	2'331	865
Autres immobilisations corporelles	182	167	15
Travaux et études en cours	946	0	946
<i>Subvention pour frais d'études</i>	0		0
Autres immobilisations	17'230	10'587	6'642
Total	211'101	72'983	138'117

Tableau de mouvements des immobilisations corporelles

En milliers de CHF						
Année 2011	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2'000					2'000
Parkings publics	33'235	61	231		1'488	32'039
<i>Parkings publics</i>	31'714	61	231		1'433	30'572
<i>Subvention d'investissements</i>	1'521	0			54	1'467
Parkings PUBLICS	35'235	61	231	0	1'488	34'039
Terrains pour parkings habitants	2'000					2'000
Parkings habitants	20'332		152		660	19'823
Parkings HABITANTS	22'332	0	152	0	660	21'823
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	76'693	7	11'663		3'961	84'402
<i>Parkings P+R</i>	74'564	7	10'738		3'867	81'442
<i>Subvention d'investissements</i>	2'129		925		95	2'960
<i>Dépréciation des P+R</i>	0					0
Parkings P+R	77'414	7	11'663	0	3'961	85'122
Aménagements	3'359	1'378	707		801	4'644
Equipements	915		212	23	228	877
Autres immobilisations corporelles	21				3	18
Travaux et études en cours	1'200	0	-210	0	0	990
<i>Travaux et études en cours</i>	275		715		0	990
<i>Subvention pour frais d'études</i>	925		-925		0	0
Autres immobilisations	5'495	1'378	709	23	1'032	6'528
Total	140'475	1'446	12'754	23	7'141	147'512

Valeur brute des immobilisations corporelles

En milliers de CHF			
Année 2011	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2'000		2'000
Parkings publics	54'825	22'786	32'039
<i>Parkings publics</i>	52'652	22'080	30'572
<i>Subvention d'investissements</i>	2'173	706	1'467
Parkings PUBLICS	56'825	22'786	34'039
Terrains pour parkings habitants	2'000		2'000
Parkings habitants	31'882	12'059	19'823
Parkings HABITANTS	33'882	12'059	21'823
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	112'938	28'537	84'402
<i>Parkings P+R</i>	108'971	27'530	81'442
<i>Subvention d'investissements</i>	3'967	1'007	2'960
Parkings P+R	113'659	28'537	85'122
Aménagements	11'818	7'174	4'643
Equipements	2'921	2'045	877
Autres immobilisations corporelles	182	164	18
Travaux et études en cours	990	0	990
<i>Subvention pour frais d'études</i>	0		0
Autres immobilisations	15'911	9'383	6'528
Total	220'277	72'765	147'512

Notes aux états financiers

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF						
Année 2012	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	105		68		42	131
Total	105	0	68	0	42	131

Valeur brute des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF			
Année 2012	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	964	833	131
Total	964	833	131

Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF						
Année 2011	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	81		63		39	105
Total	81	0	63	0	39	105

Valeur brute des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF			
Année 2011	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	896	791	105
Total	896	791	105

16. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Solde au 1 ^{er} janvier	4'427	4'576
Subventions obtenues durant l'exercice		
Subvention soldée durant l'exercice	-1'440	
Amortissements de l'exercice	-122	-149
Annulation de la dépréciation de la subvention Moillesulaz		
Solde au 31 décembre	2'865	4'427

17. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

La Fondation détient 49 % d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	Ajustement 2012	Ajustement 2011
Participation Fondation au 1 ^{er} janvier	14'373'205	13'568'244
Rachat d'actions Cornavin		
Correction valeur de rachat d'actions Cornavin		
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	2'926'727	1'611'641
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-1'642'200	-806'680
Au 31 décembre	15'657'732	14'373'205
Données financières résumées :		
Actifs courants	5'554'337	5'624'628
Actifs non courants	32'520'486	32'774'461
Total des actifs	38'074'823	38'399'089
Passifs courants	4'433'053	3'134'474
Passifs non courants	0	4'455'222
Total des passifs	4'433'053	7'589'696
Total des fonds propres	33'641'771	30'809'395
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	15'657'732	14'373'205
Total des produits des sociétés associées	17'057'552	12'806'999
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	6'332'378	3'433'564
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	2'926'727	1'611'641

18. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêt à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 5,354 % en 2012 (5,729 % en 2011).

Il faut noter que la Fondation ne détient plus de créances chirographaires depuis fin 2011, les sociétés Parking Plaine de Plainpalais S.A. et Parking Place de Cornavin S.A. ayant achevé le remboursement de toutes ces créances, courant 2010 pour la première société et courant 2011 pour la seconde société.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Créances Chirographaires Cornavin	0	0
Créances Chirographaires Plainpalais	0	0
Total	0	0

Notes aux états financiers

19. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Les indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'État sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêts courus non échus à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Indemnité SDS non dépensée à restituer à l'État	1'555	793
Total	1'555	793

20. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Fournisseurs	1'104	1'255
Retenues de garanties	138	903
Créanciers charges sociales	-533	-16
Restitution aux Parkings Tiers	548	403
Restitution aux Parkings Parties liées	985	616
Autres créanciers	325	258
Total	2'567	3'420

21. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons lissés sur la durée de validité de ces produits.

22. EMPRUNTS ET DETTES

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 27), soit par des cédules hypothécaires (note 29). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice au cours duquel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2012	31.12.2011
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt 8 Migros Genève-Plage - 8 ans	3.50%	05.07.2012		3'600
Emprunt 9 Migros Genève-Plage - 8 ans	3.25%	27.12.2012		8'000
Emprunt 6 Migros Genève-Plage - 5 ans	3.16%	18.02.2013	3'000	
Emprunt 1 BCGe groupé - 6 ans	3.48%	31.12.2013	12'000	
Intérêts courus sur emprunts			0	0
			15'000	11'600
Emprunts bancaires à long terme				
Emprunt 6 Migros Genève-Plage - 5 ans	3.16%	18.02.2013		3'000
Emprunt 1 BCGe groupé- 6 ans	3.48%	31.12.2013		12'000
Emprunt COOP Etoile 2 - 8 ans	3.43%	24.07.2014	9'000	9'000
Emprunt COOP Sous-Moulin 1- 8 ans	3.43%	25.07.2014	3'000	3'000
Emprunt 4 Migros Genève-Plage - 7 ans	3.55%	21.08.2014	2'000	2'000
Emprunt 5 Migros Genève-Plage - 8 ans	3.41%	19.11.2015	3'000	3'000
Emprunt 3 BCGe groupé - 10 ans	3.05%	21.12.2015	5'000	5'000
Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.00%	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.45%	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.21%	20.09.2016	11'000	11'000
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58%	19.09.2021	7'200	8'000
			48'200	64'000
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève			3'000	3'000
Emprunt BCGe			1'000	1'000
Evaluation selon le taux d'intérêts effectif			4'083	3976
			8'083	7'976
Total			71'283	83'576

23. PROVISIONS

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007.

En 2012 et 2011, aucune variation n'était prévue.

24. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les montants d'engagements bruts indiqués dans le tableau ci-dessous, correspondent au total des engagements de la caisse de pension. Les montants d'engagements nets correspondent à la différence entre la fortune disponible et les engagements de la caisse de pension (déficit technique), calculée selon l'art. 44 OPP2.

En milliers de CHF	31.12.2012		31.12.2011	
	Brut	Net	Brut	Net
Engagement	44'394	22'596	36'801	17'214
Déficit		21'798		19'587
Taux de couverture statutaire		50.0%		50.0%
Taux de couverture effectif selon l'article 44 OPP2		49.1%		53.2%
Taux de couverture des pensionnés		84.3%		88.4%
Taux de couverture assurés actifs, les engagements des pensionnés devant au préalable être couverts à 100%		0.0%		0.0%

En 2012, le taux de couverture global de la CIA est inférieur à 50% et la fortune ne couvre pas les engagements pris envers les pensionnés, ce qui est contraire aux nouvelles dispositions fédérales dès le 1^{er} janvier 2014. C'est pourquoi l'Etat de Genève a donné instruction à la Fondation d'enregistrer au

Notes aux états financiers

31.12.2012 une provision de CHF 1'500'622, qui correspond à la quote-part de la sortie de fonds probable de la Fondation.

25. FONDS PROPRES

25.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de la Fondation ne donne pas lieu à une rémunération.

25.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

25.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus de l'accumulation des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

26. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

26.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités, dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2011. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général et les directeurs de département. La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés selon une base d'équivalent temps plein, se présentent comme suit :

En milliers de CHF	31.12.2012	31.12.2011
Nombre de personnes	6	6
Rémunération globale en équivalent temps plein	1'234	1'223

27. CAUTIONNEMENT DE L'ÉTAT

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour l'intégralité de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e %, appliquée au montant des emprunts au 1^{er} janvier de chaque année, soit CHF 39'600'000.- au 1^{er} janvier 2012, respectivement CHF 75'300'000.- au 1^{er} janvier 2011.

28. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 233'752'010.- en 2012 (CHF 229'570'186.- en 2011).

29. ACTIFS CÉDÉS POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation est de CHF 37'100'000.-. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 7'750'000.- sur le parking de Genève-Plage et celui des Alpes, à l'enregistrement ou déposées dans le coffre de la Fondation.

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

31. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La commission des finances désignée par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la Directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

31.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

31.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

31.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

31.4 Risque de change

La Fondation n'est pas en risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

32. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE – ÉVALUATION DES RISQUES

La Fondation s'est dotée en 2009, d'un système de contrôle interne opérationnel dès le 1^{er} janvier 2010. Les risques ont été cartographiés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact financiers.

Conformément à la NAS 890, depuis le 1^{er} janvier 2010, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est concrétisé et vérifiable (documenté). Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Dans sa séance du 19 octobre 2010, le Conseil de fondation s'est doté d'une politique en matière de contrôle interne et d'une politique de gestion globale des risques.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation a détecté d'autres risques opérationnels et stratégiques, tels que ceux de :

- gestion des achats ;
- non-reconduction du contrat de prestations au Service du stationnement ;
- incident grave en lien avec des travaux lourds ;
- incident grave sur le système informatique ;
- choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants ;
- résiliation d'un contrat d'assurances de personnes.

Durant l'exercice 2011, tous les risques opérationnels et stratégiques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne ont été dotés d'une infrastructure de gestion et de limitation. Un comité d'audit SCI a été constitué. Il s'est réuni en 2012 pour examiner les actions entreprises. Des travaux de formalisation et de documentation des contrôles des risques importants ont été entrepris en 2012, afin de finaliser la mise en place du système de contrôle interne y relatif.

Conclusion

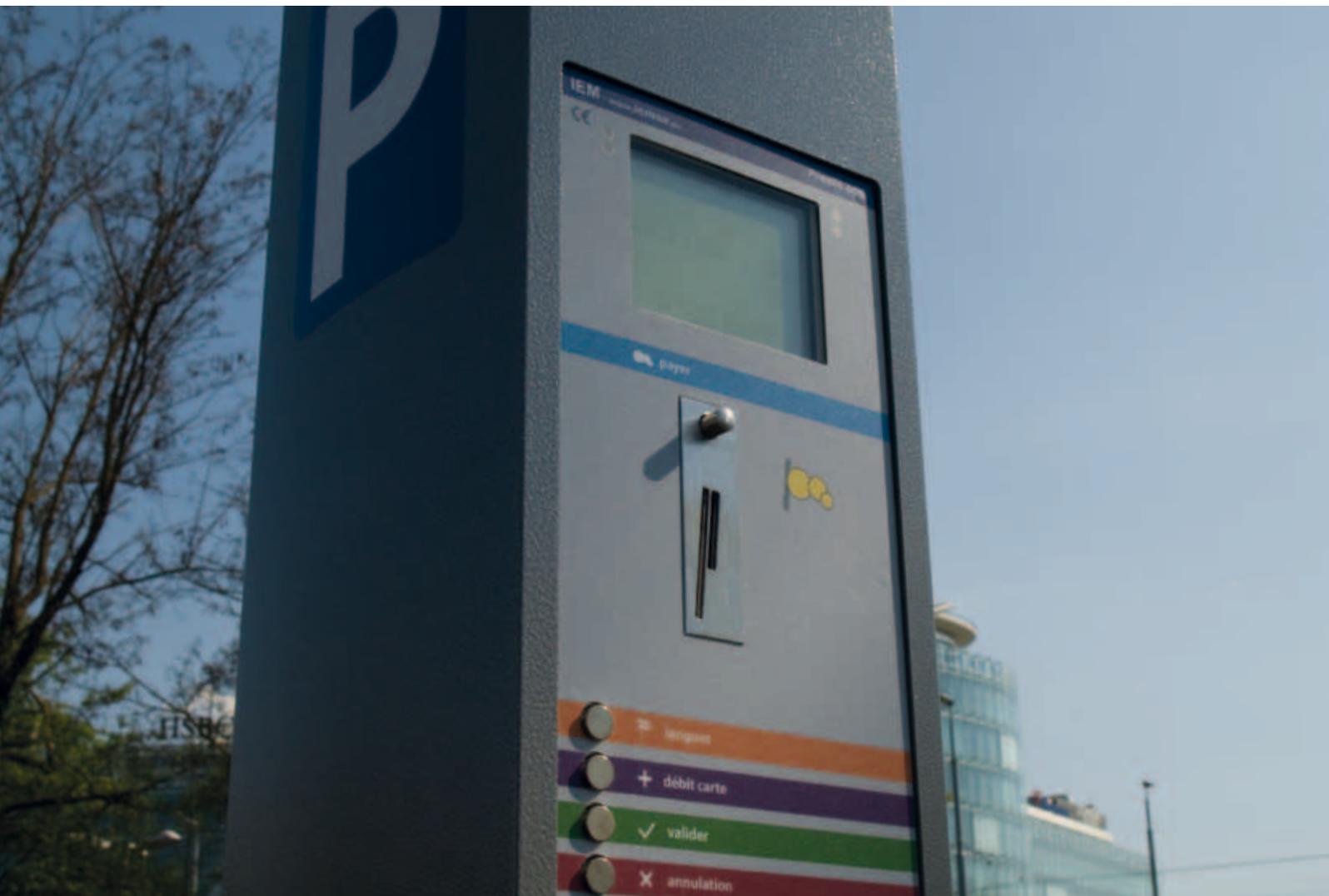
Année à la fois exceptionnelle – avec la vente du parking P26 et les revenus qui en découlent – et transitionnelle – plusieurs projets de construction sont dans les starting blocks : l'exercice 2012 s'avère fortement contrasté. Relevons cependant l'extension marquante des zones macarons et des activités de contrôle du stationnement dans les communes périurbaines.

La Fondation des parkings, propriété de l'Etat de Genève, est au service de la politique de la mobilité décidée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, tout en bénéficiant d'une autonomie inscrite dans la loi. La tâche du Conseil de Fondation est de s'assurer que ses objectifs puissent être atteints, aujourd'hui comme demain.

Les bons résultats qualitatifs et quantitatifs auxquels en 2012 la Fondation des parkings est parvenue, grâce notamment à l'engagement de ses collaborateurs-trices, permettent d'aborder les futurs défis avec confiance, sans toutefois tomber dans un optimisme béat.

Jean-Marc ODIER
Vice-président

Frederik SJOLLEMA
Président



Rapport de l'organe de révision

SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION DES PARKINGS, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux IPSAS à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat, à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques» et «Directives en matière de subvention non monétaire» ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

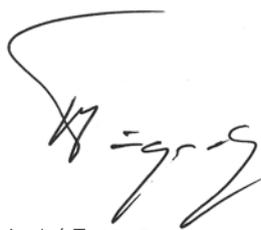
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Corinne BANDELIER
Experte-réviseur agréée





FONDATION DES PARKINGS

Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26 - T: 022 827 44 90 - F: 022 827 48 60 - admin@fondation-parkings.ch - www.geneve.ch/parkings